

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 15 novembre 2014, Paris, France

La réunion est ouverte à 9h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion DU Comité exécutif de l'AMA. Il remerciait les hôtes français pour leur accueil et soulignait la beauté spectaculaire des lieux, qui, il l'espérait, inspireraient les membres dans leurs débats. Il invitait les membres à signer la liste des présences afin que tous les documents officiels soient en règle. Il ajoutait que M. Boza, du Pérou, ne siégeait plus à l'AMA et souhaitait la bienvenue à M. Tamashiro qui assistait à sa première réunion.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; le Rév. Dr Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA, ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; Mme Beckie Scott, représentante de l'ACNO; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis (FIT); le professeur et Dr Ugur Erdener, membre du CIO, président de *World Archery*; M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Godkin, représentant M. Peter Dutton, ministre du Sport, Australie; Mme Valérie Fourneyron, membre du Parlement, Assemblée nationale, France; M. Alain Michel Lobognon, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Côte d'Ivoire; M. Tamashiro, représentant M. Francisco Boza, président, Conseil des Sports des Amériques (CADE), Pérou; M. Edwin Moses, président du Comité Éducation de l'AMA, président du Conseil de l'USADA, États-Unis.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Tim Ricketts, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD et M. Olivier Niggli, directeur des opérations et Avocat général.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Andrew Ryan, Satoshi Ashidate, Ichiro Kono, Shin Asakawa, Ayako Ito, Valérie Amant, Andy Parkinson, Sergey Khrychickov, Liene Kozlovska, Eva Brüusgaard, Kari Töllikkö, Laurent Belleguic, France Poret-Thumann, Laurent Villebrun, Sébastien Borrel, Keiko Uchitani, Yuji Kakazawa, Yaya Yamamoto, Warwick Gendall, Scott Tibbutt, Françoise Dagouret, Marcos Diaz, Doug MacQuarrie, Lane MacAdam, Christian Thill, Richard Budgett et Joseph de Pencier.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts avant d'amorcer les discussions.

2. Procès-verbal de la réunion tenue le 20 septembre 2014 à Lausanne

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif, tenue à Lausanne le 20 septembre 2014. Il leur demandait s'il pouvait approuver le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues à cette occasion.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 20 septembre 2014 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport incluait aussi le rapport qu'il avait présenté à la réunion de septembre, ce qui permettait d'avoir un portrait global des activités qui s'étaient déroulées depuis le mois mai. Il ne reviendrait pas sur son rapport de septembre, mais se concentrerait plutôt sur quelques événements survenus depuis ce temps.

Au sujet de l'UNESCO, il dit que deux pays deviendraient sous peu signataires de la Convention : Madagascar et les Îles Salomon. Leurs documents respectifs étaient en cours d'évaluation à l'UNESCO à Paris. Cet organisme présenterait un compte rendu de ses activités à la réunion du Conseil de fondation de l'AMA le lendemain. Il serait notamment question d'un projet de politique de l'UNESCO en lien avec la législation. Il était persuadé que cette question intéresserait particulièrement les membres.

L'AMA attendait toujours des nouvelles de l'OMD au sujet du détachement d'un agent spécialisé des douanes. L'AMA avait engagé des pourparlers avec la Côte d'Ivoire et espérait qu'une entente aboutisse. Si c'était le cas, les travaux de l'AMA en matière d'enquêtes et de liaison avec les forces de l'ordre internationales en bénéficieraient grandement.

Il dit que la présidente d'Interpol, une Française, s'adresserait aux membres du Conseil de fondation le lendemain. Le nouvel agent spécialisé détaché de cet organisme avait rencontré l'AMA et son successeur, Mathieu Holz, à Montréal, afin de se familiariser avec les activités de l'Agence. L'AMA se réjouissait de poursuivre sa collaboration avec Interpol.

Il dit que M. Koehler était désormais responsable du développement des ONAD et des ORAD. Son rapport ferait état de la situation des différents pays nécessitant le soutien particulier de l'AMA. La liste des pays soulevés dans son rapport de septembre était moins longue; seuls trois pays posaient problème. Le premier était le Brésil, dont l'ONAD avait réalisé des progrès satisfaisants. Quelques questions d'ordre fiscal seraient abordées après l'élection du nouveau gouvernement de ce pays. L'AMA continuait de collaborer étroitement avec l'ONAD ABCD. À ce titre, elle avait organisé une formation ADAMS pour 70 personnes. En outre, le groupe de travail s'était réuni au Brésil et continuait de travailler d'arrache-pied en vue des Jeux de Rio de 2016. Le rapport de suivi de cette rencontre suivrait plus tard dans la journée.

Un autre pays digne d'intérêt était la Jamaïque, qui avait fait d'importants progrès grâce au soutien du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Une équipe de l'AMA se rendrait en Jamaïque en novembre pour superviser les mesures annoncées relativement aux lois nationales et aux recommandations de l'AMA. Pour l'heure, la situation de la Jamaïque était satisfaisante.

Enfin, il tenait à parler de la situation du Kenya. Il avait en main une copie du rapport du Kenya. Le document avait été finalisé en avril 2014, mais publié seulement en octobre 2014. Dès sa publication, l'AMA s'était assurée que les FI concernées (i.e. dont les sportifs figuraient dans le rapport) en reçoivent une copie. Il pensait plus

particulièrement à l'IRB (Conseil international de rugby) et à l'IAAF, que l'AMA appuierait au besoin. Depuis la réunion du Comité exécutif de septembre, le gouvernement avait pris certaines mesures. Une délégation de l'AMA s'était rendue au Cap pour rencontrer les autorités de ce pays, qui avaient promis de débloquer des fonds pour y établir une ONAD. Lors de cette rencontre, l'AMA avait demandé le soutien des représentants chinois, de l'ONAD de Chine et d'Antidopage Norvège. Ils avaient tous accepté d'aider le Kenya au moyen de ressources humaines ou financières. L'équipe de projet de l'AMA, menée par MM. Swigelaar et Koehler, rencontrerait les Kényans en janvier pour faire un suivi de la situation. En outre, le président de l'AMA s'était rendu au Qatar quelques semaines auparavant afin d'y rencontrer le ministre kényan; celui-ci lui avait donné une réponse très positive par écrit. Le problème qui préoccupait l'AMA depuis quelques années semblait évoluer dans la bonne direction. Toutefois, l'AMA tenait à suivre ces progrès de près et s'assurer que les promesses se traduisent en actes. C'était ce qui justifiait la visite de l'AMA au Kenya en janvier. Il reviendrait sur ce point à la réunion de mai 2015.

Dans son rapport, il faisait mention des nombreux travaux supplémentaires réalisés à Lausanne en septembre, notamment la publication de la Liste et l'approbation des projets de recherche. Le Comité exécutif avait entrepris beaucoup de travail en septembre et le Conseil de fondation devait être au fait de ces travaux et décisions.

Il dit que de nombreux pays s'étaient engagés à verser des sommes au Fonds du CIO. Les montants recueillis seraient ensuite égalés par le CIO. Ces pays étaient : la Chine (un million de dollars), la Corée (500 000 dollars), l'Arabie saoudite (500 000 dollars), la Turquie (250 000 dollars), la Nouvelle-Zélande (20 000 dollars) et la Côte d'Ivoire (8 200 dollars). L'AMA avait reçu les sommes de la Turquie et de la Nouvelle-Zélande, et des sommes partielles de la Corée et de l'Arabie saoudite. Elle attendait celles de la Chine incessamment. Le montant total annoncé s'élevait à 2 278 200 dollars; une somme équivalente serait versée par le CIO. Il y avait aussi des engagements « en attente » ou potentiels de la part des États-Unis (six millions de dollars), du Japon (un million de dollars), de la Russie (720 000 dollars), du Qatar (un million de dollars), du Pérou (10 000 dollars) et la veille, de la Suède (132 454 dollars). L'AMA avait aussi reçu des engagements qu'elle avait acheminés au CIO aux fins d'approbation. L'AMA attendait toujours des réponses du CIO, mais était persuadée qu'elles seraient positives. L'AMA était très satisfaite de la réponse des gouvernements dans le cadre de cette initiative. Qui plus est, certains pays s'étaient engagés à verser des sommes additionnelles au budget de l'AMA en 2015. Impossible pour lui à ce stade de communiquer ces sommes, puisqu'elles avaient été acheminées confidentiellement à l'AMA. Mais il s'agissait bel et bien de sommes additionnelles au budget de l'AMA. Il appréciait ces contributions.

Dans un tout autre ordre d'idées, il dit que le problème de la contamination alimentaire continuait de préoccuper l'AMA. Ce problème subsistait particulièrement au Mexique et en Chine et impliquait des animaux nourris aux stéroïdes anabolisants ou au clenbutérol. Des recherches de l'AMA se penchaient sur des moyens qui permettraient de faire la distinction entre le clenbutérol ingéré par les animaux et le clenbutérol ingéré directement par les humains. À ce propos, l'AMA se rendrait à la réunion du groupe d'experts Laboratoires pour lui proposer d'adopter un niveau de mesure afin d'écartier toute possibilité de contamination alimentaire. Il espérait que ce niveau de rapport soit reconnu et contribue à réduire le nombre d'enquêtes sur les résultats d'analyse anormaux impliquant la contamination alimentaire, comme les cas rencontrés au Mexique et en Chine. De plus, la FIFA lui avait confié que d'autres pays étaient potentiellement aux prises avec ce problème.

Au sujet des ligues majeures, il dit que l'AMA se rendrait à New York au cours de la prochaine semaine afin de rencontrer la NFL, la NHL et la Ligue majeure de baseball (MLB). Il s'était récemment entretenu avec M. Baumann et avec la FIBA. L'AMA rencontrerait la NBA en février dans le cadre de sa réunion conjointe avec la FIBA. De telles rencontres étaient opportunes et permettaient les échanges francs et directs. Il poursuit en disant que Vijay Singh avait engagé des poursuites contre la PGA et que

l'AMA suivait cette affaire en périphérie. À ce titre, lui et le Dr Rabin avaient été convoqués comme témoin en janvier. L'affaire concernait l'ingestion ou la possession d'IGF (ou velours de bois de cerf). Telles étaient les points qui méritaient, selon lui, d'être soulignés.

Il poursuit en donnant un compte rendu sur le personnel de l'Agence. La direction devait trouver des mesures pour couvrir les nouvelles responsabilités rattachées au Code et aux Standards. L'AMA engagerait donc du nouveau personnel, dont l'entrée en fonction était prévue à la fin de 2014 ou au début de 2015. Ce personnel serait notamment chargé d'aider tous les signataires à développer leurs programmes en vertu des révisions adoptées. Les activités de l'AMA seraient axées sur ces priorités au cours des deux prochaines années. Toutes les FI, ONAD et ORAD auraient besoin de beaucoup de soutien pour assurer que leurs programmes antidopage reflètent efficacement ces changements. Les signataires avaient beau disposer des meilleures règles au monde, ils devaient être en mesure de les respecter et de les appliquer. La priorité de l'AMA au cours des deux prochaines années était de collaborer avec ses signataires en ce sens.

Ceci mettait fin à son rapport. Il invitait les membres à y réagir.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait pris part, la veille, à une conférence de presse tenue à l'Assemblée nationale. Le gouvernement français y avait annoncé son engagement. Soupçonnant Mme Fourneyron d'avoir joué un rôle dans cette affaire, il l'invitait à confirmer la bonne nouvelle.

MME FOURNEYRON remerciait le président de lui donner l'opportunité d'exprimer sa reconnaissance au gouvernement français pour son engagement de soutenir la recherche antidopage à hauteur de 150 000 euros. Une lettre d'engagement du gouvernement français de verser toutes les sommes au CIO serait acheminée à l'AMA. Cette cause lui tenait à cœur, d'une part parce qu'elle prendrait le relai du professeur Ljungqvist et d'autre part, parce que ce type de recherche était essentielle pour l'AMA.

M. NIWA déclare que le Japon siégeait au Comité exécutif de l'AMA et qu'il accueillerait les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020. Il était reconnaissant au CIO pour son initiative de faire progresser la recherche antidopage. Le Japon saluait aussi les autres pays pour leurs contributions à ce fonds. Le Japon appuyait la recherche antidopage et l'éducation depuis un certain temps et comptait verser un million de dollars sur trois ans à ce fonds de recherche. Le Japon négociait actuellement avec le ministère des Finances afin de rendre possible une contribution à ce fonds. Il réitérait les deux conditions présentées au Comité exécutif en septembre : la première d'approuver le détachement d'un agent japonais dans les bureaux principaux de l'AMA afin de faciliter la préparation des Jeux olympiques de 2020, et l'autre de permettre à la région asiatique de partager le fonds avec les projets de recherche provenant de sa région.

Au nom du Mouvement olympique, LE PROFESSEUR ERDENER appuyait vivement l'adoption du projet de politique de la Convention de l'UNESCO. Il attendait avec empressement que l'UNESCO adopte des outils et des mesures visant à soutenir la mise en œuvre de la Convention et du Code mondial antidopage. Il souhaitait faire deux commentaires au sujet du Fonds de recherche antidopage. Dans un premier temps, il félicitait la direction de l'AMA et les gouvernements pour leur engagement et leur contribution. Initié par le CIO onze mois plus tôt, ce projet était très important. Comme l'avait fait M. Howman, il rappelait que les autorités publiques devaient retenir deux dates butoirs importantes au chapitre des contributions : la première – qui concernait les engagements – était le lendemain, alors que l'autre – qui concernait les versements à proprement dit – était la fin de mars 2016.

M. RICCI BITTI soulignait que l'UNESCO pourrait avoir à prendre certaines mesures visant à aider la mise en œuvre des dispositions de la Convention. Comme ses collègues, il était ravi de voir l'engagement formel des autorités publiques dans la recherche antidopage. Leur apport aiderait non seulement la recherche, mais aussi l'AMA. Il les remerciait chaleureusement.

Il était heureux de constater que la situation du Brésil évoluait pour le mieux. En outre, il était convaincu que les laboratoires obtiendraient leur accréditation. C'était très important, tant pour des questions pratiques que pour l'image. Il recommandait que l'on porte attention à l'aspect de l'héritage. Les efforts de l'AMA dans un si vaste pays devaient laisser une marque au-delà de deux semaines. Le milieu de l'antidopage devait ancrer ses actions dans une continuité.

Au nom du Conseil de l'Europe, MME FOURNEYRON tenait à souligner les travaux du personnel de l'AMA. Le rapport du directeur général mettait de l'avant l'importance des procédures visant à soutenir les laboratoires, les régions et certains gouvernements. Elle remerciait aussi le président de l'AMA qui ne ménageait aucun effort pour faire avancer l'initiative du fonds de recherche antidopage. Comme l'avait si bien dit le président du Comité Finance et Administration, l'AMA pouvait, grâce à cette initiative, envisager l'avenir avec plus de confiance. L'AMA devait miser sur une coordination optimale des ressources mises à disposition par l'UNESCO. La Convention internationale contre le dopage dans le sport disposait de 4,2 millions de dollars; il importait de les utiliser. Les pays européens contribuaient aussi à la recherche, mais une coordination était nécessaire. Le CIO avait fixé une date d'échéance pour le versement de sommes dans le fonds de 10 millions de dollars créé par son président, M. Bach. Cette décision la satisfaisait. Sans une telle initiative, l'AMA ne pouvait envisager de mener efficacement ses recherches, du moins certainement pas avec le même optimisme. Des lettres d'engagement témoigneraient sous peu de l'étendue des contributions des gouvernements. Elle réitérait combien il était important de coordonner la recherche et ferait de son mieux pour assurer une telle coordination.

Un autre point soulevé par le directeur général concernait la réunion du CAHAMA tenue quelques jours auparavant à Strasbourg, et lors de laquelle les membres avaient exprimé leurs préoccupations au sujet des délais, des coûts et de la gestion des dossiers au TAS. Elle croyait que l'Europe avait un rôle à jouer, compte tenu de ses rapports avec le TAS. Beaucoup de travail avait été fait avec le juge Costa et la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de la révision du nouveau Code. Ces efforts devaient être poursuivis, puisque les délais et les coûts soulevés semblaient nuire aux résultats voire à la crédibilité des activités antidopage de l'AMA. Lorsqu'il s'agissait du TAS, tous avaient leur part de responsabilité. L'AMA pouvait peut-être apporter son soutien afin que les coûts, les délais et l'efficacité soient davantage en ligne avec le calendrier sportif. Ceci permettrait d'assurer la crédibilité de la lutte contre le dopage dans le sport et des causes traitées par le TAS.

M. ESTANGUET souhaitait faire un bref commentaire sur les préoccupations des sportifs au sujet des différentes ONAD dont la situation était problématique. Dans un premier temps, les athlètes félicitaient l'AMA pour ses travaux de lutte contre le dopage qui s'étendaient sur cinq continents. Les sportifs avaient de grandes inquiétudes par rapport aux Jeux olympiques de Rio et espéraient que le laboratoire du Brésil obtienne son accréditation dans les meilleurs délais. Il était important de poursuivre les travaux afin de s'assurer de l'efficacité du laboratoire et du programme pour les Jeux. Au moment de cette manifestation d'envergure, nul ne devait remettre en doute l'efficacité de la lutte contre le dopage dans le sport. En conclusion, il félicitait l'AMA pour ses travaux à ce chapitre.

M. KASPER se demandait quelle serait la stratégie de l'AMA par rapport à la récente décision du Tribunal de Munich dans l'affaire Pechstein. Ce cas se rendrait vraisemblablement devant le plus haut tribunal du pays et dans l'éventualité où celui-ci rendait une décision semblable à celle du Tribunal de Munich, c'était tout le système du TAS qui risquait d'être touché. Ceci pouvait représenter un problème de taille pour l'AMA et le système actuel. Il voulait des précisions sur la stratégie que comptait adopter l'AMA.

M. RICCI BITTI remerciait Mme Fourneyron pour son tact en parlant des problèmes du TAS. Comme M. Kasper, l'ITF était inquiète et insatisfaite. La crédibilité de l'institution était très importante, d'où la nécessité de suivre de près toute décision du TAS qui n'était pas conforme avec les décisions de première instance. Il avait même soulevé ce point

préoccupant avec le CIO. Deux facteurs étaient absolument essentiels : la crédibilité des systèmes et l'appui des autorités de jugement. Il tenait à souligner ce problème, surtout aux représentants des pouvoirs publics.

LE PRÉSIDENT appréciait le commentaire positif sur le laboratoire de Rio. Un groupe de travail conjoint AMA-CIO était chargé de ce dossier. Ce laboratoire avait fait d'importantes avancées et la possibilité qu'il obtienne son accréditation en 2015, à la mi-année, était très envisageable. Le problème qui risquait de se poser à ce moment-là serait celui d'augmenter la capacité du laboratoire afin de réaliser le nombre de tests requis pour des Jeux. À son avis, le CIO et le groupe de travail étaient très au fait de cette éventualité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions des membres.

Comme le professeur Erdener, il attendait avec empressement les développements du côté de l'UNESCO, particulièrement le projet cité. L'AMA avait expressément invité l'UNESCO à parler de ce point le lendemain. Il ajoute que l'AMA avait déployé des efforts importants dans le dossier du fonds de recherche et était très reconnaissant aux pays y ayant contribué. Les délais indiqués étaient ceux que l'AMA visait. L'AMA avait informé le directeur général du CIO des engagements qu'on lui avait faits ou annoncés. La France s'était ajoutée à la liste des contributeurs; celle-ci serait transmise sous peu au CIO aux fins d'approbation. Les gouvernements devaient verser les sommes promises à l'AMA au plus tard à la fin de mars 2016. Le CIO égalerait cette marque. Il remerciait le professeur Erdener pour son implication et son soutien dans ce dossier.

Il dit à M. Ricci Bitti que l'AMA avait bon espoir de voir le dossier progresser dans les mois à venir. Il se pouvait que l'AMA informe ses membres par voie électronique de toute question touchant cette réaccréditation. Si c'était le cas, l'AMA le ferait avant la réunion de mai.

Il remerciait Mme Fourneyron pour son intervention sur la contribution de la France au Fonds, et pour sa participation aux réunions de l'AMA. Il tenait à souligner le 25^e anniversaire de la Convention européenne contre le dopage commémorée à Strasbourg quelques semaines auparavant. Cet événement spécial, auquel l'AMA avait assisté, n'était pas mentionné dans son rapport. Sans cette Convention, instaurée un quart de siècle plus tôt, aucun des membres à cette table ne serait présent aujourd'hui. Sa création avait stimulé la réponse des gouvernements à un point tel que lors de la Conférence de 1999, l'antidopage était non seulement un sujet connu, mais était devenu un enjeu qui suscitait un engagement international significatif. Lors des réunions européennes, des experts lui avaient fait part de commentaires sur les opérations du TAS. Il leur avait suggéré de compiler ces commentaires – ou préoccupations – en bonne et due forme afin que leurs gouvernements puissent les transmettre au TAS. Il était d'autant plus important que leurs commentaires soient explicites et précis – et appuyés d'exemples de cas – afin que les destinataires sachent exactement de quoi il en retournait. Plus les dossiers étaient étoffés, plus l'impact serait important. Une réunion du groupe ad hoc sur les affaires juridiques s'était tenue quelques semaines plus tôt à Montréal. Des avocats qui comparaissaient régulièrement devant le TAS y avaient pris part. Ils avaient exprimé leurs préoccupations sur quelques points problématiques. Il dit que le CIAS s'était réuni cette semaine et qu'il était au fait de ces problèmes. M. Pound pourrait fournir plus de détails aux membres, mais il osait croire que cette situation problématique pourrait éventuellement être réglée.

Il remerciait M. Estanguet pour son commentaire, endossé pleinement par l'AMA. L'Agence était soucieuse de représenter adéquatement les sportifs et déployait des efforts soutenus pour corriger dans les programmes antidopage les lacunes permettant aux tricheurs de se faufiler. C'était très important pour l'AMA.

En réponse au commentaire de M. Kasper, il dit que l'affaire Pechstein posait problème depuis au moins cinq ans. L'athlète concernée avait fait appel devant le système judiciaire allemand et devant la Cour européenne des droits de l'homme. L'affaire était en suspens. Lors de son passage à Strasbourg, il avait rencontré le juge

Costa qui lui avait confié que ce tribunal rendrait vraisemblablement une décision d'ici la fin de l'année. L'AMA était au fait de la situation. Devait-elle s'impliquer? Pour l'heure, l'AMA ne jouait aucun rôle et n'était pas admise comme partie. Son seul moyen de s'impliquer était d'échanger avec les avocats du gouvernement allemand impliqués dans l'affaire. L'AMA devait envisager cette possibilité. Ce qui préoccupait l'AMA était le fait qu'un tribunal national puisse renverser une décision du TAS, tribunal où l'AMA pouvait présenter et défendre ses causes. En vertu de la Convention de l'UNESCO, tous les gouvernements signataires s'engageaient à recourir au TAS, et cette mesure avait toujours porté fruit à ce jour. L'AMA était inquiète et se pencherait sur les possibilités de s'impliquer dans cette affaire.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Désignations du Comité exécutif 2015

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils avaient en main la composition du Comité exécutif pour l'année 2015, à l'exception d'un membre à confirmer, soit le représentant des gouvernements pour l'Asie. Cette information lui serait confirmée le lendemain. Il demandait au Comité exécutif de recommander ce document au Conseil de fondation le lendemain.

MME FOURNEYRON dit que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe avait nommé Mme Thorhild Widvey, ministre de la Culture et du Sport de la Norvège, au titre de représentante européenne au Comité exécutif de l'AMA pour l'année 2015.

DÉCISION

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver la composition du Comité exécutif pour l'année 2015.

– 4.2 Conseil de fondation

4.2.1 Composition 2015

4.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils étaient tenus d'endosser la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. Le Conseil de fondation appuyait systématiquement cette décision chaque année.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA était une agence régie par les lois suisses et qu'elle devait informer les autorités suisses de la composition de son Conseil de fondation.

DÉCISION

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses.

– 4.3 Comités permanents

4.3.1 Composition des comités permanents 2015

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres étaient déjà familiers avec le processus relatif aux comités permanents. L'AMA avait reçu plusieurs nominations pour chacun des

groupes. Il s'était réuni avec le président de l'AMA et les présidents de comités pour finaliser le processus. La composition serait présentée le lendemain à la réunion du Conseil de fondation. Dans le cadre de ce processus, il était important de se conformer aux Statuts de l'AMA. Ainsi, l'AMA devait s'assurer que les quatre comités soient formés selon une représentation équitable en fonction du sexe, de la région, des membres des gouvernements et du Mouvement sportif. Au total, 58 membres – répartis équitablement – siégeaient au sein des comités permanents. Leur composition finale serait présentée à la réunion du Conseil de fondation du lendemain.

LE PRÉSIDENT était ravi de voir un si grand nombre de nominations. Il se souvenait d'un temps où l'AMA en recevait beaucoup moins. Cette année, la tâche de l'AMA serait plus difficile, vu l'abondance de choix.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents pour l'année 2015.

4.3.2 Présidence du Comité Finance et Administration – prolongation d'un an du mandat

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il avait été décidé, lors de la réunion de septembre, d'élire tous les présidents des comités au même moment. Pour qu'une telle chose soit possible, il demandait que l'on prolonge d'une année le mandat du président du Comité Finance et Administration. Son mandat prendrait ainsi fin le 31 décembre 2016.

DÉCISION

La proposition de prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2016, le mandat du président du Comité Finance et Administration est approuvée.

– 4.4 Plan stratégique

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA avait produit différents plans stratégiques au fil des ans. On lui avait proposé de réviser le plan de l'AMA afin qu'il couvre la période de 2015 à 2019. À ce titre, l'AMA avait sollicité l'avis d'experts externes pour préparer ce plan stratégique. Après consultation et commentaires, l'AMA le proposait aujourd'hui aux membres.

4.4.1 Plan stratégique révisé 2015-2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le dernier plan stratégique couvrait la période de 2011 à 2016. En se penchant sur ce document au su des changements apportés au Code et aux Standards révisés, la direction avait jugé bon de le réviser dûment. On avait donc soumis un projet de plan à deux experts indépendants impliqués dans la production de ce type de document dans le passé et on avait recueilli leurs recommandations. La direction les avait étudiées et avait soumis un projet de plan au président de l'AMA. Celui-ci avait fait ses propres recommandations à la direction de l'AMA, qui, au final, avait rédigé un plan stratégique provisoire. Le nouveau document était simplifié et comportait de nombreux changements. Les valeurs de base se résumaient aux trois suivantes : Intégrité, Responsabilité et Excellence. Quelques anciennes valeurs de base formaient désormais des sous-sections de ces trois valeurs fondamentales. Le plan proposait neuf objectifs stratégiques couvrant les responsabilités de l'AMA. Le cinquième s'adressait précisément aux TI. Les experts avaient finalisé et approuvé ce plan, et avaient félicité la direction de l'AMA pour sa qualité. L'AMA le soumettait à l'évaluation du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Aussi disponible : une version avec suivi des modifications afin de faciliter la comparaison entre les deux versions. Il invitait les membres à lui soumettre tout commentaire ou question sur ce document important.

M. ESTANGUET souhaitait faire un commentaire sur le plan stratégique. Il savait que les efforts de l'AMA étaient orientés vers les sportifs et la protection de leurs intérêts. La vision du plan édictait ce rôle prioritaire. Néanmoins, il croyait important que l'un des neuf objectifs (ou potentiellement un dixième) soit axé sur le rôle et l'implication des sportifs dans les activités de l'Agence. Le défi pour l'AMA était d'inclure les athlètes dans la lutte contre le dopage dans le sport et d'établir une véritable relation de confiance avec eux. Cet aspect était implicite dans nombre d'objectifs comme l'éducation, le leadership et le développement, mais n'était pas nécessairement à l'avant-plan. Il croyait pertinent de créer un objectif stratégique axé sur l'implication des sportifs en vue d'établir une relation de confiance avec eux.

M. RICCI BITTI dit qu'il appuyait pleinement la révision du plan stratégique et félicitait la direction de l'AMA pour cet exercice. Il croyait que l'AMA avait fait un travail remarquable au cours des 10 dernières années, mais qu'il existait encore certaines lacunes – ou un manque d'efficacité – au niveau de la coordination des efforts entre les partenaires sur le terrain, à savoir les ONAD et les FI. En tant que représentant de l'un de ces groupes de partenaires, il croyait que la coordination des efforts entre ces instances méritait une attention particulière. Cette coordination (abordée dans le deuxième objectif du plan) devait être améliorée dans les années à venir. En outre, l'argent investi devait porter ses fruits, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui, selon lui. Outre ce commentaire général, il était très satisfait du document. L'AMA devait mettre en œuvre le plan et convaincre les partenaires de coordonner leurs efforts.

M. GODKIN appuyait l'ensemble des travaux de l'AMA. L'importance croissante des associations de joueurs dans la lutte contre le dopage dans le sport avait été soulevée lors de discussions passées – surtout au sein des gouvernements. Il se demandait si les objectifs stratégiques – possiblement le quatrième objectif – pouvaient reconnaître l'importance de ce groupe de partenaires, dont le rôle était déterminant dans la lutte contre le dopage dans le sport.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux commentaires des membres. Il croyait que les éléments soulevés par M. Estanguet faisaient déjà partie des objectifs. Plutôt que de créer un objectif supplémentaire, l'AMA pouvait intégrer aux objectifs existants un ou deux volets spécifiques abordant la voix des sportifs propres. Il pouvait s'entretenir avec lui à ce sujet et envisager certains changements avant l'adoption officielle du document le lendemain. Cette option lui semblait satisfaisante.

La question soulevée par M. Ricci Bitti était effectivement traitée dans le deuxième objectif. La direction évaluerait attentivement les indicateurs de performance à cet égard, parce que cet objectif constituait l'une des priorités de l'Agence dans les années à venir. L'AMA voulait assurer une coordination et une collaboration entre OAD plutôt que de voir des relations incongrues entre FI et ONAD. L'AMA surveillerait de près les indicateurs de performance de l'objectif 2 et informerait régulièrement les membres des développements.

Il dit à M. Godkin qu'il comprenait la situation en Australie. L'AMA entretenait des relations avec les associations de joueurs depuis plusieurs années déjà et continuait de le faire. Le groupe principal de sportifs avec lequel l'AMA entretenait des liens était le Comité des sportifs, et l'AMA comptait sur ce comité pour échanger avec les pays et fédérations afin d'intégrer les différents groupes de sportifs. L'AMA continuerait de privilégier cette approche. L'une des associations de joueurs avait fait une demande de dernière minute d'assister à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. L'AMA avait réussi à acquiescer à cette demande, en dépit des places limitées. L'AMA essayait d'accommoder ces groupes et prenait en compte leurs commentaires constructifs. Or, le groupe en question avait été extrêmement négatif dans ses commentaires. Il avait dit que l'AMA devait tout reprendre depuis le début, réécrire le Code, négocier avec eux et les laisser décider de la façon de mener la lutte antidopage. L'AMA n'endossait pas ces propos. D'ailleurs, un des membres du Comité des sportifs de l'AMA avait réagi publiquement en Australie et après sa réponse, l'AMA n'avait plus entendu parler de cette association de joueurs. L'AMA devait rester ferme.

DÉCISION

Il est pris note du Plan stratégique révisé 2015-2019.

4.4.2 Indicateurs de performance opérationnels

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les indicateurs de performance opérationnels étaient présentés à chacune des réunions de l'Agence. La direction attendait tout commentaire ou question sur la façon de publier ses indicateurs. Une fois le plan stratégique approuvé, ces indicateurs seraient revus dûment.

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance opérationnels.

– 4.5 Compte rendu sur le développement du nouveau Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. NIGGLI informe les membres que l'AMA avait lancé un appel d'offres pour le développement du nouveau système ADAMS 2016. L'AMA avait reçu trois offres de fournisseurs potentiels. L'AMA en avait évalué deux qui répondaient à toutes les exigences. Au terme de ce processus, le département des TI avait fait une recommandation ferme et unanime pour le choix d'un candidat. Tel qu'il avait été convenu à la réunion du Comité exécutif en septembre, cette recommandation avait été présentée au président, au vice-président et au président du Comité Finance et Administration. Il avait été accepté de retenir les services de la firme 3D Consulting. La phase de négociation du contrat se tenait actuellement et prendrait vraisemblablement fin d'ici trois semaines. Il serait ensuite possible d'amorcer les travaux de développement de la plateforme.

DÉCISION

Il est pris note du développement du nouveau système ADAMS.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs de l'AMA

LE PRÉSIDENT avait expressément demandé de devancer ce point à l'ordre du jour. Il remerciait Mme Scott pour son rapport exhaustif et l'invitait à en présenter les points saillants.

MME SCOTT remerciait le président d'avoir devancé ce point. Elle présentait habituellement son rapport après le lunch, mais cette fois-ci, elle le ferait en matinée. Elle dit que la dernière réunion du Comité des sportifs s'était tenue à Incheon, en Corée, les 26 et 27 septembre, dans le cadre des Jeux asiatiques. Ceci avait permis aux membres du Comité de rencontrer les athlètes en compétition, de discuter d'antidopage avec eux, de les informer sur les priorités de l'AMA et d'échanger avec la communauté sportive dans son ensemble.

Son rapport renfermait les principales recommandations du Comité. Celui-ci avait demandé à l'AMA de simplifier le programme sur la localisation des sportifs à des manifestations d'envergure. La communauté sportive avait souvent soulevé ce point au Comité des sportifs. Toute proposition visant à simplifier le processus était la bienvenue. Mme Bokel avait fourni de brèves informations sur un système de GPS allemand, et le Comité avait contacté le développeur de même que l'ONAD d'Allemagne pour obtenir plus de détails à ce sujet. Le Comité suivrait de près ce projet intéressant.

Le sujet des compléments revenait souvent sur le tapis aux réunions du Comité. Celui-ci avait décidé de former un groupe de travail (ou de discussion) externe chargé de se pencher plus attentivement sur l'usage des compléments alimentaires. Les membres savaient que les athlètes de tous niveaux consommaient régulièrement des compléments

et souhaitaient explorer cette question dans le détail afin de proposer des solutions à ce problème qui donnaient lieu à de nombreux cas positifs.

Le Comité avait aussi discuté de la création d'une ligne téléphonique de déclaration à l'échelle internationale. De nombreuses ONAD avaient développé des lignes semblables dans leur pays; ces lignes permettaient aux sportifs de déclarer des renseignements sur les activités de dopage. Toutefois ces lignes n'étaient pas nécessairement accessibles à tous les sportifs du monde entier. Le Comité avait donc discuté de la création d'une ligne de déclaration unique que tous les sportifs du monde pourraient utiliser pour fournir des renseignements sur le dopage ou sur toute autre question pertinente.

Le Comité des sportifs s'était aussi penché sur les mesures à prendre. L'une d'elles, résultant de son expérience avec la Commission des athlètes du CIO, était d'amorcer des communications avec tous les groupes de sportifs, y compris les associations de joueurs et les comités de sportifs des FI et des ONAD. L'objectif était de susciter des dialogues entre les représentants de ces groupes, de diffuser de l'information, de sensibiliser aux activités de l'AMA et, bien entendu, de récolter des commentaires et des suggestions. On cherchait une réciprocité dans les échanges. Cette initiative était très importante. Le Comité avait désigné certains de ses membres pour approcher les présidents des FI et des ONAD. Ce processus serait finalisé au début de l'année. Tous les membres du Comité étaient très emballés par cet important projet.

Le Comité des sportifs souhaitait aussi former un groupe de discussion pour aborder le soutien en matière d'éducation et assurer la liaison avec le Comité Éducation de l'AMA. Un des membres participerait plus activement aux réunions du Comité Éducation; le Comité des sportifs était préoccupé par cette question et particulièrement interpellé par le processus et la façon de s'impliquer auprès des jeunes athlètes inexpérimentés.

Le Comité avait nommé deux de ses membres pour siéger au sein du groupe de consultation sur ADAMS. Le Comité était intéressé à prendre part au développement et à l'amélioration d'ADAMS.

Elle soulignait que les membres étaient tous très enthousiastes de prendre part à diverses initiatives, surtout à des activités à l'extérieur de comité même. Il était très encourageant, surtout pour une présidente, de voir un large éventail d'athlètes écrire des éditoriaux, prendre part à diverses missions de sensibilisation ou des Observateurs indépendants et surtout transmettre le message antidopage et faire connaître les activités de l'AMA et du Comité des sportifs. Les membres étaient ravis et souhaitaient maintenir ce dynamisme collectif.

L'un des projets entrepris par le Comité était la campagne sur les réseaux sociaux *Ask the Athlete*, tenue avant leur réunion à Incheon. Une première expérience au succès mitigé. On reconnaissait que les médias sociaux constituaient une excellente plateforme pour rejoindre les jeunes athlètes, très actifs sur ces réseaux. À Incheon, l'échange de questions et de réponses avait été pertinent. Le Comité continuerait de prendre part à ce projet intéressant.

Les échanges à l'extérieur des réunions se poursuivaient. Par exemple, l'affaire Justin Gatlin – précisément sa nomination comme athlète de l'année de l'IAAF – avait suscité beaucoup d'intérêt. La communauté sportive en avait parlé abondamment et le Comité avait décidé d'appuyer la Commission des athlètes de l'IAAF qui s'était indignée contre cette nomination. Ceci mettait fin à sa présentation sur les activités du Comité des sportifs de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remerciait Mme Scott. Il constatait que le calendrier des activités du Comité était fort chargé.

MME FOURNEYRON remerciait le président d'avoir devancé ce point afin de permettre à Mme Scott de présenter son rapport sur les activités du Comité des sportifs de l'AMA. Au sujet de la mesure visant à amorcer des communications avec tous les groupes de sportifs, y compris les associations de joueurs et les comités de sportifs des FI et des ONAD, elle demandait si une date d'amorce avait été fixée ou si un calendrier avait été

établi. Elle croyait que les initiatives liées aux médias sociaux étaient essentielles pour aider les athlètes à comprendre les activités d'une organisation qu'ils connaissaient trop peu. Les travaux du Comité visaient à véhiculer une image d'une agence œuvrant avec et pour les sportifs. Elle appuyait les activités au sein et à l'extérieur du Comité des sportifs.

MME SCOTT répond à la question de Mme Fourneyron au sujet du projet de communication avec les ONAD et les FI. Aucun calendrier n'était établi à ce titre. Toutefois, le Comité comptait correspondre régulièrement avec les différents comités de sportifs afin de susciter les échanges. En tant qu'athlète, elle savait que trop d'informations erronées ou mal perçues circulaient au sujet de l'AMA et de l'antidopage. Ce projet efficace permettrait au Comité d'informer et de sensibiliser l'ensemble de la communauté sportive. Comme Mme Fourneyron, elle croyait que le Comité devait miser sur les réseaux sociaux pour rejoindre les jeunes et les sportifs.

Elle présentait une courte vidéo. Cet été, des sportifs avaient témoigné de leur engagement à l'égard du sport propre en signant la bannière de l'AMA installée à son centre de sensibilisation à trois manifestations importantes : les Jeux du Commonwealth de Glasgow, les Jeux olympiques de la Jeunesse de Nanjing (Chine) et les Jeux asiatiques d'Incheon (Corée). La vidéo soulignait l'importance et la portée de la sensibilisation.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait faire un commentaire sur cette vidéo. Il dit à ceux qui n'avaient jamais assisté à un événement multisports que le centre de sensibilisation de l'AMA était toujours très populaire et achalandé. Il avait eu la chance de visiter les centres de sensibilisation à Nanjing et à Glasgow et tenait à féliciter l'AMA pour ses efforts.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente
du Comité des sportifs.

6. Finance

– 6.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. RICCI BITTI dit que le Comité Finance et Administration avait tenu sa réunion à Londres, en juillet et qu'il avait présenté son rapport au Comité exécutif en septembre. Il ne mentionnerait que trois points : tous les membres de ce comité s'étaient présentés à la réunion; le document de contrôle interne des auditeurs était très positif, témoignant de la saine gestion de l'AMA et enfin, le Comité avait discuté du budget et des contributions à l'AMA. Il aborderait ce dernier point un peu plus tard.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du
Comité Finance et Administration.

– 6.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI informe les membres que les nouvelles à ce titre n'étaient pas très bonnes. À ce jour, l'AMA avait reçu 96,67% de ses contributions, soit 2% de moins qu'un an plus tôt à pareille date (98,77%). Les contributions étaient faibles en Afrique et dans les Amériques. Les autres régions du monde contribuaient de façon satisfaisante, sans plus. Il espérait que les sommes dues seraient versées d'ici la fin de l'année.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les
contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.3 Comptes trimestriels 2014 (troisième trimestre)

M. RICCI BITTI dit que l'AMA était en ligne avec le budget. Les profits théoriques présentés à toutes les réunions étaient en baisse parce que l'AMA recevait des sommes tôt dans l'année et devait subsister jusqu'à la fin de l'année. Les dépenses globales se

situaient à 75%, tel que budgété. D'importantes rubriques comme les Jeux de Sotchi, les réunions du Comité exécutif et toutes les dépenses majeures avaient été incluses. Les prévisions pour la fin de l'année étaient en ligne avec le budget. Il ne signalait aucune préoccupation particulière.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels
2014 (troisième trimestre).

– **6.4 Projet de budget 2015**

M. RICCI BITTI dit que le Comité Finance et Administration avait discuté du budget et des différentes options possibles à sa réunion de juillet, à Londres. Le Comité exécutif de l'AMA devait soumettre un budget à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain. Les membres du Comité avaient évalué trois options potentielles, en tenant compte des discussions au sujet du paiement par les membres de leurs frais de déplacement aux réunions de l'AMA. À titre de rappel, il dit qu'en 2014, il avait été décidé d'imputer les frais de ces réunions aux membres afin d'alléger le budget de l'AMA, mesure considérée comme critique à l'époque. Aujourd'hui, la recommandation du Comité était sans équivoque et s'arrimait avec les discussions tenues en septembre. On proposait donc une hausse de 3% au budget de l'AMA, et la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement aux réunions de l'AMA. Le Mouvement sportif avait toutefois proposé que cette mesure soit appliquée pour une dernière année. En termes de gouvernance, mieux valait que l'AMA – en tant qu'organisation centrale – assume ces frais, chose qu'elle ferait à compter de 2016. En somme, la proposition était d'augmenter de 3% le budget de l'AMA et de limiter à un maximum de 500 000 dollars le recours au fonds de réserve. Il espérait que les pertes au fonds de réserve seraient compensées par le nouveau fonds de recherche établi par le CIO et auquel contribueraient certains gouvernements. Il demandait aux membres d'approuver cette proposition et de la soumettre à l'approbation officielle du Conseil de fondation. La proposition prévoyait : une augmentation de 3% du budget de l'AMA, un recours au fonds de réserve limité à un maximum de 500 000 dollars, un investissement de 1,61 million de dollars pour deux ans dans deux projets majeurs, à savoir la mise en œuvre du Code 2015 et le développement d'ADAMS 2016. Il dit enfin que la situation de l'AMA était viable, malgré le poids de ces deux projets d'envergure.

M. ERDENER dit que le Mouvement olympique appuyait la hausse de 3% au budget de l'AMA en 2015, en plus de la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement aux réunions de l'AMA. Il fallait s'entendre avec les autorités publiques, bien entendu.

MME FOURNEYRON reconnaissait la nécessité d'améliorer l'efficacité organisationnelle et appuyait les priorités accordées au développement d'ADAMS et à la mise en œuvre et à la conformité du Code 2015. Elle croyait aussi qu'il était important d'endosser l'approche proposée par M. Ricci Bitti au sujet du fonds de réserve. Tous devaient reconnaître que les activités rattachées au Code mondial antidopage révisé impliquaient des coûts, tant pour l'AMA que pour les signataires. On ne pouvait plus nier le besoin de déployer des ressources additionnelles pour cette priorité ni l'importance pour tous d'endosser leurs responsabilités à ce titre. Le Conseil de l'Europe appuyait la première option préconisant une augmentation de 3% au budget et la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement aux réunions de l'AMA jusqu'à la révision du budget de 2016. En dépit du contexte financier morose qui affectait nombre de gouvernements européens, elle appuyait ce scénario. Afin d'écourter les débats sur le budget à chacune des réunions, elle proposait que des efforts conjoints soient déployés pour présenter des prévisions budgétaires pluriannuelles. Ceci permettrait à chaque pays et à chaque continent de mieux prendre en compte les besoins et priorités de l'AMA.

M. LOBOGNON explique qu'il n'avait pu assister à la dernière réunion du Comité exécutif de l'AMA en septembre à Lausanne en raison d'une grève de la compagnie aérienne Air France. Dans le cadre d'une réunion tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, on avait sommé tous les pays africains de verser leurs arriérés à l'AMA au plus tard le 31 octobre. Il avait bon espoir que l'Afrique verse ses contributions à l'AMA. Dans un autre ordre d'idées, il dit que les gouvernements comprenaient mal le silence de l'AMA face aux nombreux débats qui se tenaient dans le milieu de sport à l'échelle mondiale. Récemment, il y avait eu des discussions sur le virus Ebola et les Africains s'interrogeaient sur le rôle des grandes structures sportives mondiales. La FIFA, le CIO et l'AMA ne s'étaient pas prononcés à ce sujet. Lors de réunions ministérielles, on lui avait demandé de solliciter des pistes de solution à ce problème. Si aucune mesure n'était prise, il y avait des risques que nombre de pays africains ne participent pas aux prochains Jeux olympiques

Il dit que chaque pays recevrait un rappel en bonne et due forme de verser leurs contributions à l'AMA. La Côte d'Ivoire avait demandé une révision de ses contributions. Cette demande avait été prise en compte dans le budget 2015 et son pays contribuerait à hauteur de 30 000 dollars. Il demandait à nouveau à l'AMA de se pencher sur le problème pouvant affecter les athlètes africains, faute de quoi certains ne pourraient participer aux prochains Jeux olympiques.

LE PRÉSIDENT invitait M. Ricci Bitti à répondre aux questions des membres.

M. RICCI BITTI était d'accord avec Mme Fourneyron. L'AMA accordait beaucoup de temps et de ressources au Code révisé et au développement du nouveau système ADAMS, mais une fois ces deux projets prioritaires en branle, il serait possible d'envisager de présenter des prévisions budgétaires pluriannuelles (deux ou trois fois par année). Il ferait part de cette excellente proposition au Comité Finance et Administration.

La question soulevée par M. Lobognon relevait du domaine politique. Il laissait le soin au président d'y répondre.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Lobognon pour les précisions au sujet des contributions et pour la contribution additionnelle de la Côte d'Ivoire. Ces sommes seraient très utiles.

Le Comité Finance et Administration avait aligné sa proposition sur l'option 1. Celle-ci serait présentée à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain. Il demandait aux membres s'ils étaient satisfaits de cette option.

La question de M. Lobognon méritait une réponse en règle. Il disait comprendre la triste situation qui perdurait en Afrique occidentale. Il se pouvait que la communauté internationale n'ait pas réagi suffisamment, selon M. Lobognon. Du point de vue du sport, le CIO était parfaitement au fait de la situation et ne comptait nullement ostraciser les athlètes de cette région qui souhaitaient prendre part à des compétitions internationales. Il remerciait M. Lobognon pour son intervention. Il était convaincu que les représentants du Mouvement sportif tiendraient compte de la situation et transmettraient tout message pertinent à leurs organisations respectives.

Comme il avait déjà participé à quelques négociations financières à l'AMA, il pouvait dès lors confirmer que les membres appuyaient unanimement la proposition de M. Ricci Bitti. Tous s'étaient entendus en moins de dix minutes, ce qui était plutôt surprenant pour ce point sur le budget.

DÉCISION

Le projet de budget 2015 est approuvé et sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation de l'AMA.

– 6.5 Confirmation des auditeurs pour 2015

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA avait clairement indiqué son souhait de renouveler le mandat des auditeurs, PricewaterhouseCoopers. Il se pouvait que l'AMA envisage de lancer un appel d'offres durant l'année.

DÉCISION

La firme d'auditeurs pour l'année 2015 est confirmée et approuvée.

7. Éducation

– 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

LE PRÉSIDENT invitait M. Moses, président du Comité Éducation, à présenter son rapport.

M. MOSES dit que la composante de l'éducation était l'une des plus importantes au cœur des activités de l'Agence. Sur la vidéo, les membres pouvaient voir l'enthousiasme et la satisfaction des sportifs lorsqu'ils prenaient part à un programme d'éducation enrichissant. Les athlètes embrassaient la philosophie du sport propre et du *fair-play*. L'éducation était l'outil le plus puissant dans la lutte contre le dopage dans le sport. Au-delà de l'information, la manière de livrer cette information comptait beaucoup. Les projets de recherche en sciences sociales s'appuyaient sur des faits. L'AMA voulait présenter efficacement des informations justes et pertinentes afin que les sportifs comprennent bien tous les enjeux. À ce titre, l'AMA faisait un travail exceptionnel. De son côté, le département Éducation avait fait un excellent travail pour forger des relations avec les différents partenaires. À la réunion du Comité exécutif de mai, il avait fourni un compte rendu détaillé de la réunion du Comité Éducation tenue en avril 2014. Il avait été convenu que le Comité Éducation et le Comité des sportifs poursuivent leur collaboration dans la lutte antidopage. Il remerciait Mme Scott et M. Estanguet de leur soutien et de leur leadership, et de faire en sorte que les sportifs demeurent au cœur des priorités. M. Sandford avait aussi pris part à la réunion de mai. Des représentants du Comité Éducation avaient assisté à la réunion du Comité des sportifs de l'AMA tenue à Incheon en Corée. Il était très satisfait des travaux du département Éducation, qui continuait de collaborer avec les différents partenaires afin de créer des outils et du matériel d'éducation pertinents, et de distribuer ces ressources un peu partout. Avec l'entrée en vigueur du Code 2015, il était important pour les partenaires de l'AMA d'utiliser les ressources à leur disposition, notamment les Lignes directrices et les programmes de prévention du dopage. Ces outils étaient importants.

Au sujet de la recherche en sciences sociales, il dit que le rapport de la professeure Susan Backhouse était à la dernière étape de révision. Son rapport, disponible sous peu, se voulait une évaluation approfondie de toute la recherche en antidopage et en sciences sociales. Il demandait officiellement au Comité exécutif d'approuver les projets de recherche en sciences sociales recommandés par le Comité Éducation, et ce, pour un financement total de 169 000 dollars. Les sommes résiduelles seraient consacrées à la recherche ciblée en 2015. Il précise que l'AMA avait encore beaucoup de pain sur la planche, particulièrement dans certaines régions du monde où les FI et les CNO avaient un accès limité. Le nécessaire serait fait pour combler ces lacunes et pour donner aux signataires du Code un accès à des outils d'éducation leur permettant d'informer efficacement les sportifs.

Toujours au sujet des projets de recherche en sciences sociales, il dit que l'AMA avait reçu 26 demandes de 17 pays. Le groupe de travail ad hoc et le Comité Éducation avaient examiné ces demandes et fait leurs recommandations aux fins de financement. Il demandait au Comité exécutif d'approuver ces recommandations. Il invitait M. Koehler à fournir des renseignements sur ces projets.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– **7.2 Projets de recherche en sciences sociales**

M. KOEHLER dit qu'il ferait un bref compte rendu des projets recommandés par le Comité Éducation et le groupe de travail ad hoc. Pour l'année 2015, l'AMA avait reçu 26 projets. Trois secteurs étaient préconisés : d'abord, le département souhaitait examiner les interventions et leur mise en œuvre efficace. On disposait de quantité d'informations sur les méthodes de dopage et sur les raisons qui poussaient les sportifs à se doper. Ici, l'AMA voulait en savoir plus sur l'application efficace des résultats de recherche menant à des interventions fructueuses. Le deuxième secteur à considérer était la légitimité. Comment les sportifs et les partenaires percevaient-ils les règles antidopage et quelle légitimité accordaient-ils à ces règles? La légitimité pouvait influencer les sportifs dans leur décision de se doper ou non, et renforcer (ou non) leur confiance dans le système. Le troisième secteur touchait l'entourage et l'influence de cet entourage. Des 26 projets soumis, dix se concentraient sur les interventions, dix abordaient la légitimité et six se penchaient sur l'entourage. Les projets sur la légitimité et l'entourage du sportif ne répondaient pas parfaitement aux critères de qualité fixés par l'AMA. L'appel d'offres manquait peut-être de clarté. Pour pallier cette lacune, l'AMA veillerait à mieux orienter les chercheurs lors du prochain appel d'offres. Ainsi, les trois projets présentés aujourd'hui aux fins de financement se rapportaient tous aux interventions, ce qui n'était pas une mauvaise chose en soi.

Le premier projet, de Lindsay Duncan, se penchait sur l'éducation et la manière de formuler les messages aux sportifs. Lorsqu'il était question de formulation du message, un programme d'éducation efficace devait évaluer les conséquences négatives du dopage, mais aussi la manière d'utiliser efficacement les programmes d'intervention ou les campagnes publiques. Le projet examinait deux aspects : celui du gain ou celui de la perte (conséquence négative). Dans un contexte des sciences sociales ou de la prévention, un gain (approche positive) était associé, par exemple, à la santé et à la fierté de compétitionner dans un environnement exempt de dopage. En revanche, une perte (approche négative) était associée à un danger pour la santé ou encore à la honte. Le projet évaluerait lequel des deux – gain ou perte – avait le plus d'impact au niveau de la prévention. À la fin du projet, la chercheuse fournirait à l'AMA une vidéo et des outils permettant de discuter de cette question avec les sportifs. Les résultats seraient très concrets. En outre, la méthodologie était excellente.

Les deux autres projets étaient très similaires. Le premier, de Maria Kavussanu, explorait le désengagement moral. Le désengagement moral constituait une porte d'entrée sur le dopage, alors que le raisonnement moral jouait un rôle de prévention au dopage. Ce premier projet examinait notamment les moyens permettant aux sportifs d'accroître leur faculté de raisonnement moral. Il était tout à fait « moral » pour l'AMA de veiller à ce que les OAD utilisent cette méthode pour améliorer leurs programmes d'éducation et surtout pour améliorer la capacité des sportifs à dire non au dopage pour les bons motifs.

Le projet de Nicholas Stanger, quant à lui, se penchait sur les moyens de ne pas faire preuve de désengagement moral. Les sportifs cherchaient des moyens pour justifier leurs comportements de dopage, et ce projet examinait les moyens de responsabiliser les sportifs, de renforcer leurs capacités et de les éloigner de ce désengagement moral.

Du côté de la recherche ciblée, M. Rob Donovan chapeautait un projet visant à mettre en œuvre le sondage CI uniformisé. Ce sondage ferait partie des Lignes directrices sur l'éducation et serait finalisé en mars 2015. L'objectif était d'établir des comparaisons entre les différents pays, à l'aide d'un sondage standard, et de voir comment les OAD pouvaient améliorer ou adapter leurs programmes d'éducation en fonction de données valides. En 2015, on souhaitait mener le sondage auprès de cinq OAD – des FI ou des ONAD – afin d'obtenir un portrait global de la situation. L'AMA souhaitait étendre ce projet dans les années à venir.

Il soumettait officiellement à l'approbation du Comité exécutif les projets de recherche en sciences sociales tels que recommandés par le Comité Éducation. Le financement total demandé s'élevait à 169 025 dollars. Les sommes résiduelles seraient consacrées à la recherche ciblée en 2015. À sa réunion d'avril, le Comité Éducation se pencherait en détail sur la façon de répartir ces sommes.

LE PROFESSEUR ERDENER félicitait MM. Moses et Koehler pour leur excellent travail. Il appuyait fortement les recommandations du Comité Éducation.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres d'approuver ces recommandations.

DÉCISION

Les projets de recherche en sciences sociales proposés sont approuvés.

8. Santé, médecine et recherche

– 8.1 Rapport du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT informe les membres que le professeur Ljungqvist était en route à la réunion et n'arriverait qu'à l'heure du lunch, vraisemblablement. Il invitait donc le Dr Rabin à présenter le rapport de ce Comité.

LE DR RABIN invitait les membres à consulter le point 6.3.3 sur le symposium d'Istanbul. Premier symposium sur la science et les enquêtes, l'événement avait été accueilli par le CNO turc et le ministère de la Jeunesse et des Sports de Turquie. Il remerciait le professeur Erdener pour son appui constant dans la préparation et l'organisation de ce symposium, et pour sa généreuse hospitalité, fort appréciée par l'ensemble des participants.

Le Symposium avait réuni des experts de deux secteurs d'expertise : les enquêtes et la science antidopage. France, Italie, États-Unis, DEA, FDA, Interpol, autorités antidopage, organisations internationales comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies étaient du nombre. Des représentants et responsables internationaux des forces de l'ordre, de l'antidopage, de la science et de la lutte contre le trafic de drogues – pour ne nommer que ceux-là – étaient sur place. Le rassemblement avait donné lieu à d'excellentes discussions et à de fructueux échanges entre des experts chevronnés des deux milieux. Parmi les sujets abordés : la lutte contre le trafic de drogues, les abus de ces substances, les enquêtes sur ces substances, la science antidopage, le partage des informations et des ressources. On réalisait de plus en plus que le développement des capacités antidopage et les avancées scientifiques faisaient en sorte que l'AMA pouvait créer des liens avec d'autres laboratoires et fournir des outils efficaces pour l'analyse de nouvelles substances interdites ou de nouveaux médicaments. L'AMA publierait sous peu sur son site Web toutes les présentations livrées au symposium, ainsi que la Déclaration d'Istanbul sur les mesures à adopter pour favoriser les échanges. Il invitait le professeur Erdener à s'adresser aux membres.

LE PROFESSEUR ERDENER remerciait son collègue, le Dr Rabin, pour son apport considérable. Ce dernier avait joué un rôle important dans la réussite de cet événement.

LE DR RABIN dit qu'à la suite de la Conférence réussie de Paris en novembre 2012, l'AMA avait décidé de récidiver en organisant un deuxième événement du genre consacré à l'industrie pharmaceutique et à l'antidopage. Le rassemblement se tiendrait à Tokyo le 28 janvier 2015. À ce titre, il tenait à remercier le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT) du Japon et l'Agence antidopage du Japon (JADA) pour leur appui dans la co-organisation de cette Deuxième Conférence internationale. L'AMA préparait activement cet événement, et l'une des premières mesures serait l'ouverture du site Web de la Conférence. En outre, l'AMA enverrait incessamment des invitations et des documents d'informations.

LE DR VERNEC invitait les membres à se référer au point 8.3 au sujet des activités du département Médical de l'AMA. Le point 8.4 couvrait le Passeport biologique de l'Athlète et ferait l'objet d'un compte rendu le lendemain. Une fois tous les quatre ans, l'AMA organisait un Symposium sur les AUT. La dernière édition, accueillie par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), avait eu lieu les 23 et 24 octobre à Paris et avait rassemblé quelque 200 participants, des médecins pour la plupart. Parmi les conclusions retenues, il soulignait l'importance de bien comprendre les changements apportés au SIAUT 2015, la diffusion d'informations visant à améliorer et à harmoniser le processus des AUT – surtout lorsque des pathologies nécessitent la prise de médicaments ou de substances particulières –, la nécessité d'améliorer la qualité des AUT accordées, etc. Le Symposium avait été ponctué de divers ateliers, discussions et présentations par des experts. On y avait aussi donné des informations sur les ressources proposées par l'AMA aux médecins et sur la manière dont ADAMS pouvait améliorer le processus des AUT pour les OAD et les sportifs. Tous les rapports soumis se trouvaient dans le dossier des membres. Il les invitait à lui poser toute question pertinente.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait eu l'occasion de prendre part au Symposium d'Istanbul et qu'il avait trouvé l'expérience très enrichissante. Durant son vol de retour à Londres, il avait échangé avec un jeune chercheur américain de la FDA et en avait beaucoup appris. De plus amples informations seraient fournies aux membres le lendemain à la réunion du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité
Santé, médecine et recherche.

9. Affaires juridiques

– 9.1 Rapport sur les Affaires juridiques

M. NIGGLI dit que le premier point qu'il souhaitait soulever figurait dans son rapport et concernait les fédérations nationales. La question touchait les FI – mais surtout les ONAD qui déléguaient aux FN – et méritait d'être rappelée, considérant l'entrée en vigueur imminente du Code 2015 et les nouvelles responsabilités de chacun des partenaires. Il dit que l'AMA avait vu de nombreux cas où la délégation aux FN des responsabilités de gestion des résultats s'était avérée problématique. Ces cas avaient donné lieu à des décisions non conformes au Code, des décisions que l'AMA avait dû porter en appel devant le TAS parce que les organisations qui avaient délégué aux FN n'avaient fait aucun suivi adéquat de ces décisions, laissant ainsi à l'AMA le fardeau de régler ces problèmes. Son rapport faisait état de quelques-uns de ces cas. Il importait de rappeler qu'en vertu du Code 2015, les FI, les CNO et les ONAD avaient des responsabilités, notamment de s'assurer que leurs règles soient en place. Si ces instances déléguaient des responsabilités de gestion des résultats, elles devaient en assurer le suivi adéquat. L'AMA préparait actuellement un document qui soulignerait les principales responsabilités des partenaires et qui expliquerait comment les mettre en œuvre. Cette situation était problématique et il ferait le nécessaire pour aider à ce titre.

Outre ce point important, il souhaitait parler brièvement des causes en instance. L'AMA avait retiré son appel devant le TAS dans l'affaire n° 4 principalement pour des raisons d'ordre scientifique. On ne pouvait donc plus considérer cette affaire comme pendante. Une autre cause en instance concernait les AUT, la deuxième de ce genre cette année devant le TAS. Ces cas étaient de plus en plus fréquents, ce qui montrait l'importance de traiter adéquatement les cas d'AUT à l'échelle des ONAD et des FI. Les litiges et contestations impliquant des AUT étaient à prévoir et l'AMA en était consciente.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Affaires
juridiques.

– 9.2 Rapport sur les enquêtes

M. NIGGLI dit qu'en vertu du Code 2015, l'AMA aiderait toutes les OAD à mener à bien leurs activités potentielles de gestion des enquêtes et des informations. Pour ce faire, l'AMA préparait actuellement des Lignes directrices pour la gestion des informations. Accessible à toutes les organisations, cet outil les aiderait à organiser leur façon de collecter, d'analyser et de conserver les informations. L'AMA préparait également une formation à l'intention de toutes les OAD. Cette formation leur fournirait les bases pour mettre sur pied et gérer leur propre unité d'information. L'AMA offrirait éventuellement une formation avancée aux OAD ayant engagé du personnel possédant une certaine expérience au sein des forces de l'ordre. Pour l'heure, l'AMA souhaitait offrir une formation de base à tous ses partenaires.

L'AMA poursuivait ses travaux visant à détecter les nouvelles substances qui faisaient leur apparition sur le marché, et ce dossier évoluait très bien. En août, l'AMA avait pris part à une réunion intéressante de la Ligue majeure de baseball. Nombre d'OAD y avaient aussi assisté, profitant de ce rassemblement pour échanger sur les enquêtes menées récemment par quelques organisations importantes, notamment l'Australie ou la MLB. Tous les participants avaient apprécié cette rencontre riche en informations. À ce titre, l'AMA avait tenu compte des apprentissages faits à cette rencontre pour élaborer ses lignes directrices et sa formation.

Concernant le développement du nouveau système ADAMS, il dit que l'AMA avait mobilisé un petit groupe de travail afin de recueillir le plus de commentaires pertinents possible afin de développer un outil efficace de partage d'informations entre OAD.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les enquêtes.

10. Code mondial antidopage

– 10.1 Mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 et des Standards internationaux connexes – révision des règles

M. NIGGLI souhaitait fournir un rapport d'étape sur ce point important. L'AMA révisait actuellement toutes les règles que les OAD lui avaient soumises. Les travaux en ce sens allaient bon train, à quelques semaines de l'entrée en vigueur du Code. Il soulignait que les données du rapport remis aux membres avaient changé radicalement depuis sa publication quelques semaines plus tôt. Par exemple, 82 ONAD – plutôt que 68 – disposaient de règles conformes au Code, et 170 OAD étaient en cours de révision, par opposition aux 101 indiquées dans le rapport. Cela témoignait de la vitesse à laquelle les travaux progressaient. En outre, 14 FI olympiques avaient des règles conformes au Code et 17 étaient en cours de révision. Dans l'ensemble, le processus se déroulait bien et les échanges avec chacun des partenaires étaient positifs. Les travaux se poursuivaient.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 et des Standards internationaux connexes.

– 10.2 Plan 2015 sur la conformité

M. NIGGLI dit que la section la plus importante de ce rapport abordait l'approche envisagée par l'AMA en matière de conformité. Comment l'AMA allait-elle structurer ces activités au cours de la prochaine année et dans les années à venir? Ce rapport découlait du document discuté et approuvé par les membres en septembre, à Lausanne. À ce moment-là, il s'était engagé à fournir plus de précisions sur la voie à suivre. Le rapport comportait trois aspects importants : la création d'un comité de révision indépendant en matière de conformité; la création d'un groupe de travail en interne chargé de traiter les

questions de conformité; et la certification ISO. Au sujet du premier aspect, il dit que le rapport présentait les dispositions du comité de révision indépendant en matière de conformité. Essentiellement, ce comité fournirait à la direction de l'AMA, ainsi qu'au Comité exécutif et au Conseil de fondation, des avis, conseils et recommandations sur toute question de conformité. Le rôle de ce comité était donc crucial. Le rapport présentait également la liste des membres proposés pour siéger au sein de ce comité. Ces membres avaient été triés sur le volet en fonction de leur expertise et de leur impartialité. Il était très satisfait de la composition de ce comité. Il remerciait toutes les personnes qui avaient accepté d'en faire partie; leur tâche était immense et essentielle. Les membres élus étaient très enthousiastes d'amorcer les travaux.

M. Niggli donne tous les détails sur la composition du comité. D'abord, on comptait trois experts indépendants qui ne provenaient pas des milieux du sport ou des gouvernements. Ils avaient été sélectionnés en raison de leur expertise. On avait proposé la nomination de M. René Bouchard au poste de président. Haut fonctionnaire du Canada, ce dernier avait siégé au Conseil de fondation de l'AMA quelques années auparavant et avait agi au titre de président de mission des OI aux Jeux olympiques de Londres. Il connaissait très bien les enjeux et pouvait diriger adéquatement le comité. On comptait ensuite deux experts. L'un provenait du milieu de l'aviation civile et ses tâches quotidiennes au sein d'un organisme de l'ONU consistaient à mettre en œuvre un programme de conformité. Il n'était pas issu du milieu du sport, mais comprenait très bien les questions de conformité. L'AMA se réjouissait de le compter parmi les membres du comité. L'autre experte, une femme, provenait de l'industrie pharmaceutique (Roche). Celle-ci avait notamment procédé à des évaluations de la qualité au sein de cette industrie. Ces deux experts aideraient grandement l'AMA. Il avait été proposé de nommer Mme Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs de l'AMA, comme représentante des sportifs au sein de ce comité. On avait ensuite nommé un représentant du Mouvement sportif et un autre des gouvernements afin de respecter la représentativité équitale de l'Agence. Du côté du Mouvement sportif, on avait proposé la nomination M. Tom Dielen, secrétaire général de *World Archery*. Celui-ci avait accepté de siéger au sein du comité, malgré un agenda très chargé. M. Dielen était un ancien employé de l'AMA et connaissait bien l'antidopage et le milieu du sport. Du côté des gouvernements, on avait proposé la nomination d'une haute fonctionnaire du Danemark. Celle-ci avait agi à titre de représentante de Mme Mikkelsen au sein du Comité exécutif de l'AMA et connaissait bien les activités de l'AMA. Il espérait que les membres du Comité exécutif de l'AMA acceptent de recommander la composition de ce comité au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Niggli pour ces informations utiles. Les chiffres concernant la mise en œuvre du Code étaient encourageants, ce qui le laissait croire que l'AMA était dans la bonne voie et que les FI, les CNO et les ONAD comprenaient la nécessité d'adopter un nouveau plan sur la conformité. L'AMA poursuivait ses efforts à ce chapitre. Il répétait que le Conseil de fondation était l'organe responsable de trancher en cas de non-conformité. Celui-ci devrait fournir des informations détaillées et pertinentes pour justifier ses décisions. L'AMA n'avait donc pas lésiné sur les moyens afin de former un comité solide. Il était persuadé que tous ces membres feraient un travail remarquable. C'était très important pour l'AMA.

M. RICCI BITTI dit que la tâche des membres était ardue et exigeante, mais que l'AMA avait sélectionné des membres exceptionnels. Il voulait poser une question sur les conditions. Le document présenté faisait état d'un comité responsable des recommandations et du Conseil de fondation chargé de rendre les décisions finales. Le processus était en deux étapes. Il espérait que cela fonctionne bien.

MME FOURNEYRON dit qu'elle était très satisfaite du plan sur la conformité proposé. La stratégie à trois niveaux était adéquate et visait à renforcer la conformité au Code, l'une des missions essentielles de l'AMA. L'Europe approuvait la nomination des experts indépendants et appuierait pleinement les travaux à venir. Cet appui à l'égard des travaux de conformité était important (plus particulièrement en 2015), mais exigeait un

engagement de tous les partenaires dans la mise en œuvre du Code. Elle était ravie de constater les progrès réalisés par le Conseil de l'Europe, l'AMA et l'UNESCO en matière de coordination des activités de conformité. Il y avait eu des échanges avec le directeur général de l'AMA, ainsi qu'un courriel – en date du 12 novembre – où le Conseil de l'Europe promettait d'agir. Elle insistait sur l'importance d'une collaboration et d'une coordination à ce chapitre. Il était aussi essentiel que le Conseil de l'Europe contribue à la réussite de cette stratégie en matière de conformité.

LE PRÉSIDENT notait qu'il était plutôt inhabituel de faire une demande d'accréditation ISO après la formation d'un groupe. Ce faisant, l'AMA établissait des standards élevés et crédibles. Il ne s'agissait pas d'un simple sous-comité qui ferait des recommandations ponctuelles, mais bien d'un comité professionnel de haut niveau composé de membres chevronnés.

M. NIGGLI dit à M. Ricci Bitti que l'organe ultime chargé de se prononcer dans les cas de non-conformité était le Conseil de fondation. Toutes les recommandations du comité lui seraient acheminées. Cependant, il se pouvait que le comité de révision indépendant en matière de conformité aborde certains points avant de les adresser au Conseil de fondation. En outre, il se pouvait que des mesures correctives soient proposées plutôt que des décisions fermes. Et cette responsabilité revenait au Comité exécutif (et non au Conseil de fondation). Ces possibilités étaient décrites dans les conditions.

Il dit à Mme Fourneyron que l'AMA avait bel et bien reçu le courriel du Conseil de l'Europe. Toute forme de collaboration avec les organisations souhaitant s'impliquer au chapitre de la conformité était la bienvenue. L'AMA poursuivrait ses discussions sur la conformité avec le Conseil de l'Europe. L'AMA était responsable de la conformité avec le Code; les responsabilités des gouvernements à ce chapitre étaient différentes. Elles concernaient la Convention du Conseil de l'Europe et la Convention de l'UNESCO. Cela dit, l'AMA accueillait favorablement tout échange d'informations ou mesure visant à éviter les chevauchements inutiles.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils acceptaient de recommander ce plan à l'approbation du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du Plan 2015 sur la conformité.

– 10.3 Document technique sur les analyses spécifiques par sport (DTASS) – Annexe 2 : Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines paralympiques

M. RICKETTS informe les membres que le Document technique sur les analyses spécifiques par sport avait été approuvé à la réunion du Comité exécutif en septembre. À ce moment-là, l'Annexe 2 (Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines paralympiques) qui leur était présentée aujourd'hui était en consultation auprès des FI et des OAD responsables. Le processus de consultation auprès de celles-ci avait été comparable à celui réalisé auprès des FI et des OAD de sports et disciplines pour les valides. Ainsi, 45 sports et disciplines s'ajoutaient aux 173 sports et disciplines pour les valides. Tous étaient accompagnés de niveaux minimums d'analyse pour les substances interdites indiquées dans le document technique. Dans le cadre de l'évaluation du risque physiologique dans chaque sport, le groupe d'experts avait dû tenir compte ici de nombreux facteurs additionnels, notamment les systèmes de classification variés, l'équipement permettant aux sportifs de pratiquer leur sport et ainsi de suite. La tâche avait été complexe. Ces facteurs influençaient les valeurs physiologiques et non physiologiques. On avait établi que 40% de ces sports et disciplines affichaient les mêmes niveaux minimums d'analyse que les sports pour les valides équivalents. Il remerciait le CIP pour son apport et ses conseils, de même que le comité d'experts impliqué dans ce processus.

LE PRÉSIDENT dit que le processus de consultation avait été très vaste. Le CIP s'était impliqué pleinement et avait examiné attentivement les données avant de les approuver. Il demandait aux membres d'approuver le document. Il félicitait M. Ricketts pour ce remarquable outil qui donnerait lieu à des plans de répartition des contrôles et à des analyses plus efficaces. Au final, on espérait améliorer le processus des contrôles et faire en sorte qu'il soit moins onéreux, plus intelligent, plus rapide et plus convivial.

DÉCISION

Le Document technique sur les analyses spécifiques par sport (DTASS) – Annexe 2: Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines paralympiques est approuvé.

11. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT dit que l'idée de tenir les prochaines réunions la semaine – pour une première fois – avait été approuvée unanimement par le personnel de l'AMA. Il remerciait l'équipe de l'AMA, les interprètes et les techniciens pour leur excellent travail.

M. ESTANGUET dit, à regret, que le Forum des athlètes du CIO se tiendrait au même moment que les réunions de l'AMA à Montréal. Ainsi, certains sportifs membres du Conseil de fondation ne pourraient y prendre part.

DÉCISION

Comité exécutif – 12 mai 2015, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 13 mai 2015, Montréal, Canada;
Comité exécutif – 16 septembre, Copenhague, Danemark;
Comité exécutif – 17 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.;
Conseil de fondation – 18 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.

La séance est levée à 12h10.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA